

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 004-9650/21/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association des Villes Universitaires de France et paiement de la cotisation 2021 MET 21/18611/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), association d'élus et de techniciens (92 collectivités territoriales et intercommunalités), a pour objectif de confronter les pratiques et mutualiser les initiatives des politiques publiques de soutien à la recherche, à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante.

Il s'agit d'un réseau spécialisé sur les questions d'Enseignement, Supérieur, Recherche et Innovation, qui interagit en complémentarité avec France Urbaine et, intervient de façon régulière sur les politiques publiques liées à ces questions.

L'AVUF se positionne à la fois comme centre de ressources, force de propositions et interface dynamique avec ses adhérents. Elle poursuit essentiellement 3 objectifs :

- Aider les élus et personnels des collectivités adhérentes à bien appréhender les sujets universitaires pour leur permettre d'en tirer parti au bénéfice de leur territoire ; notamment par des séminaires et colloques.
- Formuler des propositions auprès de l'Etat et d'autres acteurs nationaux pour faire évoluer positivement l'organisation nationale et territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Elaborer des services ou des événements communs avec toute ou partie des adhérents.

L'AVUF travaille régulièrement avec les autres associations d'élus ou de collectivités (AdCF, FNAU, France urbaine, Villes de France) en partenariat avec la Conférence des Présidents d'Université, et avec l'appui de la Banque des Territoires.

Par ailleurs, de nombreuses rencontres et séminaires sont organisés en présentiel ou distanciel autour de thématiques d'actualité sur les thèmes suivants :

- Valorisation de la recherche et développement économique
- Mobilisation de la recherche pour l'action publique locale
- Contrat de Plan Etat Région
- Campus et université dans la ville
- Europe et relations internationales
- Universités et cartes territoriales
- Vie de l'étudiant/Précarité étudiante/Santé des étudiants

La Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à cette association par délibération n° ECO 010-851/16/CM du 19 septembre 2016, puis a renouvelé son adhésion pour les années suivantes.

Afin de bénéficier du partage d'expériences sur l'organisation de la recherche et de l'enseignement supérieur au sein de grands territoires à l'échelle nationale et internationale, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à l'Association des Villes Universitaires de France auquel elle adhère depuis sa création, dans la continuité de la Communauté du Pays d'Aix et de Marseille Provence Métropole.

Le montant de la cotisation au titre de l'année 2021 pour les établissements de coopération intercommunale de plus de 200.000 habitants est de 1 500 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECO 010-851/16/CM du 19 septembre 2016 du Conseil de la Métropole portant adhésion de la Métropole à l'association AVUF ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvant le Règlement budgétaire et financier Métropolitain.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La pertinence pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de pouvoir confronter sa vision et son expérience sur l'organisation de l'Enseignement Supérieur et la Recherche à celles d'autres grands territoires nationaux et internationaux.
- L'importance de créer du réseau dans ce domaine.

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Avril 2021

- La nécessité d'effectuer une veille sur les grandes thématiques liées à ce domaine.
- La volonté de la Métropole de renouveler son adhésion à cette association pour l'année 2021.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) ainsi que le paiement de la cotisation 2021 d'un montant de 1 500 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal Métropolitain 2021, en section de fonctionnement : sous politique B360, chapitre 011, nature 6281, fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE